



Saisie de véhicules

Par **Fifson**, le **01/09/2019** à **16:51**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier d'huissier disant je cite: "vous disposez d'un ultime délai de 72h pour restituer votre véhicule sans frais". J'aimerais savoir si ce courrier est une lettre annonçant une saisie. Si tel est le cas, aurai-je dû être informée du titre exécutoire délivré par le juge et reçu par l'huissier?

Par **Visiteur**, le **01/09/2019** à **18:28**

Bonjour

Impossible de vous répondre avec si peu d'éléments.

Quelle est l'origine du problème ?

Avez-vous été convoqué à une audience, vous laissant penser à un titre exécutoire délivré par un juge ?